



LIBRE PENSÉE

Fédération du Val de Marne

Présidente : *Hélène LORTIE*
Secrétaire : *Guy DELECRAY*
Trésorière : *Françoise ROUSSEL*

Siège social : c/o Martine BOUSSEL 26 av Joffre 94100 St MAUR des fossés

Bulletin janvier 2023, nivôse An CCXXXI

Edito

Page 1 : *Edito*

Page 2 : *11 novembre dans le Val-de-Marne*

Page 5 *19 Novembre*

Page 5 *CER*

Page 6 : *Fin de vie*

Page 7: *Loi 1905*

Page 8 *LP informations*

Page 9 : *P our une loi de réhabilitation. Dossier 4 pages.*

Le 11 novembre au matin, à Fontenay-sous-Bois, la Libre Pensée a participé à la commémoration du 11 novembre organisée par la municipalité sous la banderole « Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple ». Vous lirez des extraits du discours du Maire, M. **Jean-Philippe GAUTRAIS** et de celui de la Libre Pensée.

L'après-midi, nous étions au cimetière d'Alfortville comme de nombreuses



années sur la tombe de **Michel Clâa**, ouvrier métallurgiste libre penseur pour un hommage. L'adjoint au maire d'Alfortville **M. Philippe CAR** était présent ainsi que la députée Mme **Rachel Kéké**.

Le 19 novembre, c'est à nouveau à Fontenay-sous-Bois (Maison du Citoyen et de la Vie associative) que nous étions présents à une journée d'informations/réflexion sur les Fusillés pour l'exemple, organisée par L'ARAC et la Libre pensée 94, dans le cadre du Forum pour la Paix pour une projection du film "Les Sentiers de la gloire" suivie d'un débat.

Selon des informations fournies par le Groupe parlementaire de la France Insoumise, le Groupe GEST (EELV) du Sénat, a inscrit la question du débat et du vote de la proposition de loi **portant réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple** (votée en première lecture) par l'Assemblée nationale : **Le 2 février 2023**

Pendant le mois de janvier, la Libre Pensée 94 recommencera les démarches auprès des sénateurs et sénatrices pour qu'elles et ils votent la proposition ou ne votent pas contre. Nous sommes près du but.

Meilleurs vœux à tous et toutes. **Hélène Lortie**, présidente de la LP 94

À Fontenay-sous-Bois

Discours de M. le maire de Fontenay

« Aujourd'hui rassemblés nous nous souvenons et honorons les victimes, toutes les victimes de ce terrible conflit. (...) Notre rôle est d'être des passeurs de mémoires et d'histoire, de transmettre cet espoir né, dans la multitude des tranchées de ce conflit le 11 novembre 1918 et qui tenait dans ces mots : « plus jamais ça. (...) Une boucherie qui fit près de 18,6 millions de morts, civils et militaires, confondus. (...) 20 millions de personnes blessées ou invalides, parmi elles des centaines de milliers de gueules cassées.

(...) **Comment ne pas penser aux troupes coloniales, à nos frères Sénégalais de Koungheul, de toute l'Afrique de l'Ouest, à tous ceux qui furent embarqués comme chair à canon, et auxquels notre pays a mis si longtemps à rendre hommage.** (...) Ces propos résonnent avec une acuité particulière, aujourd'hui encore, en Ukraine et dans de nombreuses autres parties de notre monde où les vies humaines sont réduites à néant par la guerre et son cortège de malheurs et d'horreurs.

(...) **Cette guerre fut une guerre injuste, elle ne fut pas celle du droit mais celle des affrontements et des rivalités nationalistes et impérialistes.** Les grandes puissances se sont affrontées pour des parts du gâteau colonial, des territoires et leurs richesses, sous le prétexte nationaliste c'est l'impérialisme et le profit qui furent la cause réelle de cet affrontement à l'échelle mondiale. (...) Je n'oublie pas plus le temps qu'il a fallu pour réhabiliter les fusillés pour l'exemple du Chemin des Dames.

Nous ne sommes pas réunis pour célébrer une victoire au goût de cendres. Nous sommes ici pour commémorer la paix enfin retrouvée.

(...) En ce jour, **Fontenay** n'oublie pas ses morts. Elle n'oublie pas les 623 hommes, les 623 Poilus dont les noms sont désormais inscrits sur notre mémorial numérique. Mémorial qui recense les informations que nous avons pu récolter sur nos morts pour la France. Il nous permet de savoir qui étaient nos aïeux et ce qu'ils ont fait dans la guerre. (...) Rien ne doit nous faire oublier, que quelle que soit l'époque, notre voisin, proche ou lointain, est d'abord et toujours une sœur ou un frère d'humanité. Et, que la paix est un combat, une lutte permanente qu'il nous faut mener ensemble, de façon résolue et intransigeante.

(...) Et, c'est du vécu terrible des Poilus qu'est né le cri : « plus jamais ça ! » et la résolution des survivants de ce terrible conflit que cette guerre serait la « der' des der' » L'ultime conflit avant la grande paix humaine. (...) Il nous revient de poursuivre encore et toujours, sans relâche, le combat que les poilus ne peuvent plus mener. Le flambeau est dans nos mains et nous devons le passer aux générations futures. Contre les poisons de la haine, du racisme et de la misère qui détruisent les peuples, gangrènent les consciences, et fomentent les guerres.

Travaillons à la paix et à la Culture de Paix. (...)

Intervention de la Libre Pensée 94 à l'Hôtel de Ville

« Je vous apporte le salut fraternel de la Libre pensée 94, de la fédération nationale de la Libre pensée, de la fédération nationale laïque des monuments pacifistes. (...) La paysannerie paya le prix du sang. Pour faire tourner les usines de guerre on rapatria du front près d'un million de ces travailleurs de la terre vers l'arrière. Beaucoup d'ouvriers aussi à côté de la grande masse des paysans. Sur 3,5 millions de paysans mobilisés, 670 000 sont morts. 500 000 furent mutilés sans jamais pouvoir retravailler.

Durant cette 1ère Guerre mondiale, dans toutes les armées, des soldats ont péri sous les balles des pelotons d'exécution. Ces exécutions ont été faites à la demande de juridictions militaires d'exception, violant les garanties procédurales les plus élémentaires auxquelles ils avaient droit.

Le **Royaume Uni** par exemple a reconnu l'injustice qui a frappé ces hommes. La France, pour l'instant

n'a pris aucune mesure allant dans le sens.

Ils sont 639 fusillés pour l'exemple en France, 17 dans notre département.

(...) UN événement change tout : en janvier 2022, une proposition de loi a été présentée par 40 députés de différents groupes parlementaires et le groupe France Insoumise (...)

La Libre pensée, l'ARAC, la Fédération nationale des monuments pacifistes, l'Union Pacifiste de France, la A4CG des Anciens d'Algérie vont s'adresser à tous les sénateurs pour qu'ils votent pour la proposition de loi quand elle passera au Sénat.

A bas la guerre ! Maudites soient toutes les guerres ! Paix immédiate en Ukraine et en Russie !

M. Bousset

Cimetière d'Alfortville - Sépulture de Michel CLAA, Libre Pensée

Philippe CAR, Adjoint au Maire d'Alfortville

Comme chaque année à pareille époque j'ai à cœur, au nom du Maire d'Alfortville **Luc CARVOUNAS** et de la Municipalité, d'être aux côtés de la fédération de la Libre Pensée, pour nous recueillir ensemble sur la tombe du Libre-Penseur **Michel CLAA**, ouvrier mort en 1898 et dont la sépulture est la 1^{ère} du cimetière de notre jeune commune née en 1885, qui n'avait alors que 13 ans. En cette journée hautement symbolique du 11 novembre, où nous honorons chaque année la mémoire de nos disparus tombés durant les guerres pour défendre les idéaux républicains, c'est l'occasion pour le représentant de la Municipalité de se souvenir, avec vous, de celles et ceux qui ne sont plus et rappeler, tout particulièrement, que l'histoire d'**Alfortville**, depuis son origine, reste intimement liée à l'histoire des idées humanistes, a-



dogmatiques, laïques et progressistes, dont le courant de la Libre Pensée se réclame notamment. Aussi

c'est avec respect, que je m'associe, chaque 11 novembre, au nom de la ville d'**Alfortville**, à votre rassemblement fraternel, pour m'incliner avec vous autour de la colonne tronquée et partager des convictions communes, pour la défense de l'idéal républicain et la liberté de conscience.

Rachel KEKE, députée du Val-de-Marne

« En ce 11 novembre, c'est important pour moi d'être parmi vous pour nous souvenir des « fusillés pour l'exemple », exécutés principalement entre 1914 et 1915.

Ces fusillés pour l'exemple, ce sont des centaines de militaires qui ont été condamnés à mort, sans défense, sans avocat, sans grâce. Sans aucun recours.

Ils n'ont pas été fusillés par l'ennemi qu'on leur demandait de combattre. Non ! ils ont été condamnés à mort par leur propre hiérarchie. Pourquoi ? Parce qu'ils se sont révoltés contre les conditions épouvantables de cette guerre industrielle, dont la modernité n'a fait que progresser l'horreur. Leur histoire me touche et me

révolte à la fois. Souvenons-nous de ces 4 caporaux qui ont refusé de monter à l'assaut pendant un bombardement violent : ils seront fusillés pour l'exemple à **Souains** en mars 1915. (...)

A l'horreur de la guerre s'est donc ajoutée la répression brutale contre des soldats du peuple, qui faisaient

la guerre des riches : une grande guerre qui, rappelons-le, a coûté la vie à plus de 1 million 400 mille soldats de la métropole et des colonies françaises.

Les 639 fusillés pour l'exemple ont été victimes d'un déni de justice.

Nous le savons aujourd'hui, ces soldats n'étaient ni des criminels, ni des traîtres et encore moins des lâches, comme certains voudraient le laisser croire. (...)

La fédération nationale de la Libre pensée a élaboré avec **Bastien Lachaud**, mon collègue, une proposition de loi pour réhabiliter, d'un point de vue moral et civique, et de manière collective, les « 639 fusillés pour l'exemple ». (...) La proposition de loi a été adoptée le 13 janvier 2022 par l'Assemblée nationale, lors de la journée réservée de la France insoumise.

(...) Il faut maintenant qu'elle passe au Sénat. A l'heure où revient la guerre en Europe, plus que jamais, il est temps de faire revivre notre tradition humaniste, pacifiste et de solidarité entre les peuples. De cette tradition, nous sommes les héritiers de Jaurès, qui a payé de sa vie son opposition à cette guerre et qui disait :

« Le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage »

19 novembre 2022 à Fontenay-sous-Bois

La section Charles-Garcia de l'ARAC et la Fédération de la Libre Pensée 94 ont organisé une matinée sur les fusillés pour l'exemple dans le cadre du Forum pour la paix.

Une vingtaine de personnes ont assisté à la projection du film « les Sentiers de la gloire » de Stanley Kubrick et au débat qui a suivi.

Après une présentation de ce film réalisé pendant la guerre d'Algérie et resté interdit pendant 20 ans en France, par la responsable de l'ARAC de Fontenay et le rappel par son président que l'association est contre la guerre et pour la paix comme c'est indiqué dans ses statuts, Loïc Damiani, docteur en Histoire moderne et Martine Boussel pour la Libre pensée 94 ont introduit la discussion.

Loïc Damiani a re-situé ce film dans l'histoire de la 1^{ère} Guerre mondiale. Il nous a rappelé qu'il avait dirigé tout un travail de recherche sur le Fontenay de cette époque, réalisé plusieurs expositions en Mairie et nous a appris que la Ville n'avait pas érigé un monument aux morts belliciste mais une statue représentant une mère et son enfant. La liste des 623 poilus sont inscrits sur un mémorial numérique.

Martine Boussel a retracé les grands moments de plusieurs décennies de combat pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple (ci-joint son intervention).

Les interventions ont été nombreuses, émouvantes pour quelques-unes comme le suscite un tel film et constructives.

Les échanges se sont poursuivis autour de la table des publications de la Libre pensée. La plupart sont repartis avec des numéros de La Raison. Deux brochures Arguments ont été vendues.

Tout au long de cette semaine, l'exposition de la Libre pensée sur les fusillés est restée installée à la Maison du Citoyen et de la Vie associative.

Selon des informations fournies par le **Groupe parlementaire de la France Insoumise**, le **Groupe GEST (EELV)** du Sénat, a inscrit la question du débat et du vote de la proposition de loi *portant réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple* (votée en première lecture) par l'Assemblée nationale : **Le 2 février 2023**

Il convient donc d'utiliser le mois de janvier pour accentuer les démarches auprès des sénateurs et sénatrices pour qu'elles et ils votent la proposition ou ne votent pas contre.

« Contrat d'engagement républicain (CER) »

Loi du 24 août 2022 (appelée **Séparatisme**)

Le dispositif se décline autour de sept engagements : respect des lois de la République, de la liberté de conscience, de la liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect des symboles de la République.

D'où cette question, posée par le Haut Conseil à la Vie Associative : avons-nous attendu cette loi ? Les associations (loi 1901) ne sont-elles pas déjà soumises au respect des principes républicains en vertu des règles antérieures ?

Avec le risque d'exposer ces associations au doute et à la suspicion, qui offensent et découragent, avec le risque de voir s'altérer les relations de confiance qu'elles ont patiemment construites avec leur collectivité de proximité, **le « contrat d'engagement républicain » va empoisonner les relations démocratiques** et de liberté entre les membres des associations et aussi avec celles des élus qui votent les subventions.



Si la loi du 1^{er} juillet 1901 est l'institution républicaine par excellence, c'est qu'elle est avant tout une loi de liberté. **Triple liberté** : liberté dans les règles de création des associations, dans le choix de leurs objectifs, dans leur mode d'organisation.

Avant d'être inscrite au Journal Officiel, il y a un parcours administratif précis auquel les associations doivent se soumettre. Ensuite, les administrations locales demandent un compte rendu annuel d'utilisation des subventions et les services financiers de l'état vous demandent aussi votre comptabilité, etc. **Le**

Contrat d'engagement républicain ajoute -une sorte d'ordre moral- complété par un dispositif intrusif d'injonctions et de contrôles dans le choix des objectifs comme dans le mode de fonctionnement.

De même que **l'association devrait s'engager** explicitement pour les valeurs et principes tels qu'ils sont définis par l'État, il lui appartiendrait de **prendre des mesures pour faire cesser** les manquements à ces principes chez ses adhérents. Le devoir de surveillance, le contrôle permanent vont devoir se glisser dans le fonctionnement de l'association, les dirigeants associatifs étant rendus responsables de la bonne application du CER.

Cette disposition fait peser une responsabilité disproportionnée sur les épaules des présidents bénévoles. Elle postule une organisation pyramidale du monde associatif, une hiérarchie qui n'existe pas. Un des principes de l'association telle que définie par la loi de 1901 est que tous ses membres sont égaux entre eux.

C'est bien l'esprit de la loi de 1901 qui s'en trouve modifié, au risque de voir le statut des associations « dénaturé ».

La vie associative ne peut s'épanouir que dans un climat de confiance et le respect par l'État et les collectivités territoriales des libertés associatives. La logique du tout contrôle entraîne avec elle l'autocensure, la restriction des initiatives, la limitation de la créativité. **C'est un frein au progrès.**

Guy Delecray

Par ailleurs, « la liberté de conscience » et « la laïcité » s'inscrivent dans les deux premiers articles de la grande loi laïque de 1905, de Séparation des Eglises et le d'Etat, loi de liberté et d'émancipation. **C'est à l'Etat républicain d'en faire respecter les principes et non aux présidents d'associations.**

Fin de vie.

Le Président de la République vient de lancer une Convention Citoyenne sur la fin de vie, une énième grande messe du genre, qui lui permettra au moins de gagner du temps. La première loi traitant de la question date de 1999, la France n'est pas à 6 mois près. Cette convention sera probablement un formidable incubateur d'idées mais on peut craindre que ne seront retenues que celles figurant déjà dans le cahier de brouillon des décideurs de notre pays.

A l'initiative du député **Guillaume Gouffier-Cha** (6^{ème} circonscription du Val de Marne) une réunion publique sur la fin de vie a été organisée à Vincennes le 9 décembre afin d'évoquer la situation législative actuelle et les attentes des Français, avec la participation du député, de **Jérémy Budzynowski** de l'ADMD et du docteur Elisabeth Ballardur membre de la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs).

La loi **Claeys-Léonetti** de 2016 (en résumé) propose :

- des soins palliatifs (quand on peut y accéder, ils sont inexistant dans 26 départements).
- après l'arrêt du traitement, la sédation profonde et continue (quand les médecins veulent bien la mettre en place, en toute fin de vie), c'est « une mort à petit feu ». Cela consiste à déshydrater le patient, le dénourrir et attendre qu'une insuffisance rénale sévère survienne. Cette sédation profonde et continue ne s'applique pas aux personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives comme Parkinson, Alzheimer ou Charcot.

La loi actuelle convient parfaitement au docteur **Balladur** qui nous informe que tous les soignants des services de soins palliatifs sont opposés à une modification de la loi. Il suffit de développer les soins palliatifs avant toute réforme (compte tenu du budget de la santé et de l'état actuel de nos hôpitaux, je pense que nous devons patienter un certain nombre d'années).

D'après les spécialistes des soins palliatifs, un patient qui demande à mourir renonce à sa demande quand il est pris en charge dans leur service. Comme le disent les évêques : l'attente la plus profonde de tous n'est-elle pas l'aide active à vivre, plutôt que l'aide active à mourir.

Pour le délégué de l'ADMD (et pour la Libre Pensée), les Français souhaitent **une loi offrant**

à chacun la liberté de choisir sa fin de vie :

- L'accès aux soins palliatifs pour ceux qui souhaitent en bénéficier (mais des soins palliatifs libérés de toute idéologie),

Nous ne demandons rien d'autre que de pouvoir exercer notre dernière liberté.

- L'aide active à mourir pour les personnes atteintes d'une affection grave et incurable, liée à une maladie ou à une conséquence d'un accident

et désirant :

- soit l'aide médicale à mourir comme en **Belgique**,

- soit le suicide assisté comme en **Suisse**.

Bien entendu, l'exercice de ce nouveau droit devra être encadré par la loi afin de garantir :

- du côté du patient : l'expression d'un consentement éclairé et libre de toute pression,
- du côté des professionnels de santé : la collégialité ainsi que la liberté de conscience.

Nous n'avons pas choisi de naître et donc pas choisi de vivre. Aussi, dès lors qu'elle ne nous tombe pas dessus à l'improviste, le droit de pouvoir choisir notre mort relève d'un droit imprescriptible.

Cette loi respectera toutes les consciences, ceux qui souhaitent une aide active à mourir mais aussi ceux qui, pour des convictions qui leurs sont propres, souhaitent prolonger leurs derniers instants de vie.

Ce débat, dans une République laïque ne devrait même pas avoir lieu tant cette liberté est une évidence. Le député (assez peu bavard et plutôt consensuel) souhaite un débat apaisé, le développement des soins palliatifs et n'est pas contre une certaine évolution de la loi actuelle.

Guy L.

Communiqué commun

Pour une laïcité de liberté et d'émancipation

Paris, le 8 décembre 2022

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), la Fédération nationale de la Libre pensée, la Vigie de la Laïcité, Solidarité laïque et l'Union rationaliste n'ont cessé de rappeler leur attachement à la loi du 9 décembre 1905, loi de liberté et d'émancipation. Leur opposition à toute modification substantielle remettant en cause l'esprit de ce texte fondateur de l'identité républicaine s'inscrit dans une perspective plus large de défense de toutes les libertés publiques.

Or, force est de constater que, sous la pression d'une lecture idéologique imposée par une partie de la classe politique et par certains chroniqueurs ou polémistes, relayée par des médias à la ligne éditoriale douteuse, se confirme une dérive sécuritaire, parfois même teintée de xénophobie, qui n'a rien à voir avec la laïcité telle que reprise par notre Constitution en 1958.

Pour certains, la laïcité doit se muer en marqueur identitaire au travers d'un élargissement de la neutralité de l'administration publique à, potentiellement, l'ensemble du champ social.

Ainsi la loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République », dite « loi séparatisme », vient encore renforcer les contraintes, imposées au nom d'un ordre public, à l'exercice des libertés fondamentales réduites à de simples proclamations. Elle ne modifie pas moins de 17 codes et un certain nombre de lois essentielles. Nombre de libertés publiques s'en trouve affectées : liberté de conscience et de culte, liberté d'expression, liberté d'association, droit à l'instruction, libre administration des collectivités territoriales. Le déferé « laïcité » qui vient, ironiquement, prendre place à côté du référé « liberté » accroît la capacité offerte aux préfets de contrôler les actes et décisions des collectivités territoriales ; le « contrat » d'engagement républicain (CER), que toute association qui sollicite une subvention publique doit signer, vient contredire le caractère libéral de la loi de 1901 ; les nouveaux contrôles pesant sur les associations culturelles tendent vers un régime d'autorisation préalable contre-productif et attentatoire au principe de séparation.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), la Fédération nationale de la Libre pensée, la Vigie de la Laïcité, Solidarité laïque et l'Union rationaliste s'inquiètent sur le devenir d'une laïcité devenue aux yeux des pouvoirs publics un instrument de contrainte et de conformation. Plus que jamais, elles dénoncent les dévoiements et dérives qu'elles constatent dans le débat public et affirment leur volonté de défendre la pleine laïcité, principe non partisan de liberté et de paix civile.

Signataires: Fédération nationale de la Libre pensée, LDH (Ligue des droits de l'Homme), Solidarité laïque, Union rationaliste, Vigie de la Laïcité.

Proposition de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

Pour la constitution d'une **Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser**, qui serait ouverte à toutes les nuances du mouvement laïque, à partir de 4 revendications :

- Défense des **lois de 1901** et de **1905**, toutes les lois, rien que les lois
- Abrogation de la **loi Debré**
- Abrogation de la **loi « Séparatisme »**
- **Défense de la liberté de choix des funérailles civiles** et de leur promotion et pour l'obtention de salles municipales pour les hommages laïques aux défunts.

.....

Assemblée annuelle de la Fédération départementale

Samedi 21 janvier à 15 heures dans les locaux parisiens de la Libre Pensée

10/12 rue du Fossés St Jacques Paris 5. Métro : Place Monge.
RER : Luxembourg).

Elle sera suivie d'une contribution du Vice-Président de la FNLP Christophe Bitaud sur le thème :

« *Les passagers clandestins de la pensée dite « libre », BHL, Onfray, Finkielkraut et consorts* ».

Elle sera suivie de notre traditionnel banquet fraternel à partir de 18 H.



« La Libre Pensée se réclame de la raison de la science. Elle

et n'est pas un parti ; elle est indépendante de tous les partis. Elle n'est pas une Église ; elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes, l'esprit de libre examen et de tolérance. »

- Je souhaite discuter de l'activité de la Libre Pensée et de ses propositions.
- Je souhaite participer à une réunion.
- Je souhaite adhérer.

Nom Prénom :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Téléphone :

A renvoyer au siège.

Le combat de la Libre Pensée pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple

Intervention de Martine Boussel, le 19 novembre à Fontenay.

Ces fusillés pour l'exemple qui sont-ils ?

Des hommes jeunes, voire très jeunes, ouvriers, paysans surtout, artisans, instituteurs... Qu'avaient-ils en commun ?

Celui d'avoir user du droit de dire NON !

Le droit à la désobéissance. NON à la barbarie, Non à l'obéissance aveugle aux chefs militaires, Non à la guerre. Guerre à la guerre !

En 1914, le départ « la fleur au fusil » est une légende. 45 000 hommes refusèrent de partir et désertèrent. Ils furent bien nourris et protégés par la population.

Le peuple, les peuples ne veulent jamais la guerre.

Quelques récits

Dans l'Aisne, les Six « Martyrs » de Vingré. Un monument est élevé à la mémoire des soldats et du caporal fusillés le 4 décembre 1914. C'est le début de la guerre, au mois d'août le Gal Joffre rejette sur les soldats les échecs de sa stratégie catastrophique et demande des cours martiales : des pouvoirs exceptionnels sont accordés aux autorités militaires.

Le droit de grâce présidentiel est suspendu de septembre 1914 à avril 1916. (Il le sera à nouveau en juin et juillet 1917). Dès octobre 1914, les combats sont très rudes. Il y a d'énormes pertes. A Vingré, le Gal Villaret juge que les troupes manquent de « combativité » et organise la répression : 10 oct 2 fusillés à Ambleny, 15 nov, un à Vingré, 12 dec, un à Fontenoy, 28 janvier 1915 un à Vingré, 12 fevr un à Fontenoy.

Dès la fin de la guerre les démarches sont entreprises par les camarades et les familles des « Six de Vingré » et aboutissent en janvier 1921 à leur réhabilitation par la cour de cassation. Le monument à leur mémoire est inauguré le 5 avril 1925.

Sur 12 soldats fusillés entre octobre 1914 et février 1915 dans ce secteur, 7 ont été réhabilités. Et sur les 639 fusillés pour l'exemple officiellement dénombrés seulement 40 ont été réhabilités.

Un autre exemple

Les Six fusillés à Roucy : 4 le 22 mai 1916 ; un le 6 juin 1916 ; un le 13 juin 1917.

Qu'avaient-ils fait ? En avril 1916, les soldats se sont battus en première ligne. On leur ordonne de remonter au front alors qu'on leur avait promis une semaine de repos. Ils refusent. Le Gal convoque le conseil de guerre avec l'accusation « refus d'obéissance en présence de l'ennemi ».

7 prétendus meneurs sont arrêtés : 3 sont condamnés aux travaux forcés ; 4 à la mort. Ils ont entre 19 et 26 ans.

Le 6 juin 1916 est fusillé un autre soldat, Théophile Boisseaux pour « n'être pas sorti de l'abri de bombardement au moment de l'attaque ». Et le dernier est fusillé le 13 juin 1917, Henri Valembras, pour avoir participé à une manifestation contre la guerre.

Un dernier exemple lors des mutineries en 1917

Il s'agit de Gaston Lefèvre, engagé à 17 ans, fusillé à 20 ans après la mutinerie de Mercin en juin 1917.

Son régiment, le 109^{ème}, arrive à Mercin le 23 mai 1917 pour participer à l'offensive du Chemin des Dames.

Des incidents ont déjà eu lieu après les milliers de morts en avril. Les soldats tentent d'organiser pour faire cesser cette boucherie : dans la nuit du 30 au 31 mai, une réunion se tient à Dommiers, en faveur de la paix, avec des représentants de plusieurs régiments dont le sien.

Le 1^{er} juin, les soldats du 109^{ème} refusent de monter en ligne et décide une réunion le soir pour organiser une marche sur Paris pour porter les doléances au gouvernement.

A Soissons, le soir, sur le bld Jeanne-d'Arc, une colonne de plusieurs centaines de soldats du 17^{ème},

munis de torche, chantent l'Internationale et crient « la Paix et à Paris ». La manifestation se termine dans la nuit. Dès le lendemain, la répression est déclenchée : dans le 109ème régiment, une dizaine d'arrestations et Lefèvre est considéré comme le principal organisateur.

Le 9 juin, se tient le conseil de guerre : 3 condamnations à mort, 2 sont commuées en 20 ans de prison car ils ont femme et enfants. Lefèvre est le seul condamné à mort. Le recours en grâce est refusé. Il est exécuté le 16 juin 1917 sur le champ de tir à Soissons. Il a juste 20 ans ; il est inhumé aujourd'hui au cimetière militaire d'Amblémy.

Entre 1914 et 1918, durant la 1ère Guerre mondiale, il y a eu une vague de conseils de guerre. On a recensé 2500 condamnations à mort dont 650 réellement exécutées. Le bilan est tragique ; il s'agit d'un drame qu'il faut réparer pour les vivants et pour les morts.

Contrairement à une légende construite après coup, la vague des assassinats « légaux » ne datent pas des mutineries de 1917, en contrecoup de la Révolution russe.

Dès septembre 1914, le front craque, les armées allemandes sont à 30 km de la capitale. C'est la panique à Paris, au gouvernement et à l'état-major. Les fusillades et les exécutions sommaires ne s'arrêtent plus.

1914, 1915, 1916 sont les années noires : des soldats français sont assassinés par d'autres soldats français sur ordre de brutes galonnées. En 1917, peu d'exécutions : cela aurait mis le feu aux poudres au front exacerbé par la longueur de la guerre et les sacrifices imposés.

Dès 1916, surtout en 1917, le combat commence contre la guerre. **Des voix s'élèvent pour dénoncer les exécutions. : comme celle de Pierre Brizon, avec les 3 députés internationalistes votent contre les crédits de guerre et réclament l'arrêt des exécutions des soldats.**

Sans oublier les deux conférences internationales de Zimmerwald et Kienthal.

A l'arrière, tout au long de la guerre, il y aura des grèves, des manifestations, de femmes notamment...

Entre 1916 et 1935, il y a eu une cinquantaine de réhabilitations des fusillés pour l'exemple, souvent individuelles. Entre les deux guerres, une mobilisation croissante a lieu dans l'opinion publique La LDH et surtout les associations d'anciens combattants dont l'ARAC agiront pour obtenir gain de cause : leur rendre justice.

Bien sûr la 2ème guerre mondiale stoppe cette campagne. Et à la Libération, De Gaulle n'allait pas attaquer l'armée dont il tirait en partie sa légitimité.

La perpétuation de ces événements tragiques dans les mémoires est amplifiée par les 40 000 monuments aux morts dans le 36000 communes. Si la plupart sont bellicistes, de nombreux évoquent la peine et le malheur. Mais un certain nombre d'entre eux sont pacifistes, financés par des souscriptions publiques...**Deux camarades de la Libre pensée Pierre et Danièle Roy les ont recensés dans un ouvrage.**

En 1988, celui de Gentioux (le petit écolier en blouse grise, levant le poing et criant maudite soit la guerre), érigé en 1922 par la municipalité SFIO est redécouvert par la Libre pensée ; Et depuis année après année, les libres penseurs avec de plus en plus d'associations démocratiques et pacifistes, avec des élus se rassemblent le 11 novembre pour la réhabilitation collective d'ordre politique.

Réhabilitation car la République n'accorde pas le pardon, elle rend la justice. C'est pourquoi la Libre Pensée a concentré son action en direction de la Présidence de la République.

De multiples démarches ont été entreprises, avec l'ARAC, la LDH, l'UPF puis le Mouvement de la paix. Nous avons agi dans les conseils municipaux, les départements, les régions pour qu'ils votent des vœux pour la réhabilitation. Plus de 2000 conseils municipaux dont Fontenay-sous-Bois, 31 départements, 6 conseils régionaux (chiffres de 3015) ont pris position.

Inlassablement la Libre pensée a agi de manière unitaire pour faire avancer le dossier.

Nous avons épuisé les recours vers l'exécutif. Il y eu bien, en 1998, le 5 novembre à Craonne, le discours de Lionel Jospin alors 1^{er} Ministre :il demanda que les Fusillés pour l'exemple soient réintégrés dans la mémoire collective. Cela lui valut les foudres d'une partie de la Droite et la réprobation de la République.

A souligner : **Macron, Président, a été le seul à avoir osé écrire que les soldats fusillés**

avaient « failli ».

Ne se résignant pas au refus de l'Exécutif, la Libre pensée poursuit son combat et décide en 2014, lors de son congrès national de Nancy, d'élever un monument en hommage aux fusillés.

La campagne a duré 4 ans. Campagne au cours de laquelle nos liens se sont resserrés avec l'UPF, l'ARAC, la LDH, le Mouvement de la paix et d'y associer les syndicats CGT et CGT-FO.

Les fonds nécessaires pour un monument en pierre ont été récoltés par souscription.

Et le 6 avril 2019, à Chauny, sur la ligne de front a lieu l'inauguration : « la République rend leur honneur aux victimes des conseils de guerre ». Maudite soit la guerre. Lit-on au pied du monument.

Nous avons gagné la première partie de la bataille : la réhabilitation morale que symbolise le monument de Chauny. Il restait à gagner la réhabilitation politique.

La Libre pensée a rédigé alors un projet de proposition de loi et rencontré les différents groupes parlementaires ; c'est le député Bastien Lachaud de la France Insoumise qui l'a porté et nous l'en remercions chaleureusement.

Et première victoire rempotée en janvier 2022 : la loi a été votée par l'Assemblée nationale.

Précisons : la proposition de loi a été présentée par 40 députés de différents groupes parlementaires et tous les députés du groupe France Insoumise.

Maintenant nous, c'est à dire la Libre pensée, l'ARAC, l'Union pacifiste, les Anciens d'Algérie vont s'adresser à tous les sénateurs pour qu'ils votent la loi quand elle passera au Sénat.

Chacun en conscience y est confronté.

Ne pas la soutenir c'est refuser de refermer ce kyste mémoriel pour que le temps fasse son œuvre, en effaçant la douleur et pour redonner espoir.



Le 11 novembre 2002 rassemblement de la LP 94 pour la réhabilitation des fusillés à Alfortville.

La 1^{ère} Guerre mondiale s'est achevée sur une hécatombe. La deuxième alla encore plus loin dans l'horreur.

Le combat contre la guerre, pour la fraternisation, pour l'internationalisme, pour la réhabilitation de ceux qui ont dit NON à la boucherie, à la barbarie se poursuit, il est devant nous, à l'heure où le monde entier et en particulier l'Europe connaît à nouveau le bruit des canons, le fracas des armes et que le sang coule à flot.

Tout le monde le sait, la guerre, le prix de la guerre, c'est partout, dans tous les domaines et ici même la destruction : destructions sociales, des hôpitaux, de l'enseignement, la vie chère, le blocage des salaires, le recul de l'âge de la retraite...

2 chiffres du budget en France en 2023 :

-plus de 3 milliards pour la guerre

-moins 1,8 milliard pour la santé

C'est clair !!

Alors si nous gagnons, nous aurons obtenu la reconnaissance du droit de dire NON à la barbarie militariste et consacré le refus d'obéir à des ordres criminels.



Nous aurons franchi un pas décisif.

Et contre Macron qui veut préparer la société à la guerre, nous nous dotons d'un instrument pour résister à la barbarie militariste.

Ce sera l'application du droit de retrait à l'armée.

A bas la guerre !

Maudites soient toutes les guerres !

Paix immédiate en Ukraine et en Russie !